



Signataire : Thierry Oppikofer

Date de dépôt : 27 mars 2024

Question écrite

Que fait l'Etat pour lutter contre la violence des bandes de jeunes ?

« La banalisation de la violence est inquiétante », a déclaré M^{me} la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast dans la « Tribune » du 27 mars. Les chiffres de la criminalité, publiés le 25 mars tant à Genève qu'à Lausanne, en attestent. Dans notre canton, on a assisté depuis quelques mois à la multiplication de rixes entre groupes de jeunes et d'agressions en groupe contre des jeunes isolés. Ces événements mettent en scène des participants de plus en plus jeunes, souvent connus des services d'encadrement éducatif et de la police. La violence touche parfois des passants non impliqués, la motivation de ces actes est souvent ténue et ils s'apparentent à de véritables expéditions sans autre but que de frapper de supposés adversaires ou de parfaits innocents.

De graves blessures et même un décès, l'an passé à Thônex, ont été constatés.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 1. Est-il exact que certains de ces incidents ne donnent pas lieu à des enquêtes, parce qu'il est considéré à tort ou à raison qu'il s'agit de bagarres impliquant des jeunes et qu'enregistrer une plainte serait fastidieux ?*
- 2. Un recensement précis de tous les incidents violents impliquant des jeunes au cours des cinq dernières années sur le territoire du canton a-t-il été établi ? Peut-on en disposer et, s'il n'existe pas, le Conseil d'Etat peut-il en faire établir un dans les meilleurs délais ?*

3. *Le Conseil d'Etat a-t-il perçu le caractère spécifique de la violence des jeunes en bande (affirmation de force, épreuve initiatique, lutte contre l'ennui, défoulement de frustrations, etc.) ?*
4. *Des mesures éducatives, préventives et répressives ont-elles été prises, et quel est leur bilan ?*
5. *De nouvelles mesures sont-elles prévues pour apporter une réponse appropriée à la situation actuelle, et lesquelles ?*
6. *Comment l'Etat entend-il venir en aide aux familles dépassées par la volonté de s'affirmer par la violence manifestée et mise en pratique par certains de leurs adolescents ?*
7. *La liberté de se déplacer sans risquer d'être importuné ou attaqué est-elle oui ou non une priorité pour le Gouvernement genevois ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat des réponses précises qu'il voudra bien apporter à la présente question écrite.